



VERS LE PROCÈS D'UN FINANCEUR DU CHAOS CLIMATIQUE

26 octobre 2022



OXFAM
France



**Les Amis
de la Terre
France**



**NOTRE
AFFAIRE
À TOUS**

CONTACTS PRESSE

Marika Bekier :

Oxfam France
mbekier@oxfamfrance.org
06 24 34 99 31

Marion Cubizolles :

Les Amis de la Terre France
marion.cubizolles@amisdelaterre.org
06 86 41 53 43

Abdoulaye Diarra :

Notre Affaire à Tous
communication@notreaffaireatous.org
07 82 21 38 90

LES ASSOCIATIONS DERRIÈRE L'AFFAIRE BNP



Oxfam France est une organisation internationale de développement qui mobilise le pouvoir citoyen contre la pauvreté. Elle travaille dans plus de 90 pays afin de trouver des solutions durables pour mettre fin aux injustices qui engendrent la pauvreté.

www.oxfamfrance.org
📍 @oxfamfrance



La fédération des Amis de la Terre France est une association de protection des droits humains et de l'environnement, à but non lucratif, indépendante de tout pouvoir politique ou religieux. Créée en 1970, elle a contribué à la fondation du mouvement écologiste français et à la formation du premier réseau écologiste mondial – les Amis de la Terre International – présent dans 75 pays et réunissant 2 millions de membres sur les cinq continents.

www.amisdelaterre.org
📍 @amisdelaterre



Notre Affaire à Tous est une association loi 1901 constituée à l'été 2015 qui fait du droit une arme afin de protéger le vivant, les communs naturels et le climat. Issue du mouvement pour la reconnaissance du crime d'écocide dans le droit international afin de sanctionner les crimes les plus graves contre l'environnement, Notre Affaire à Tous cherche à mettre en place par le droit, le plaidoyer et la mobilisation citoyenne, une responsabilité de l'humain vis-à-vis de toutes les formes du Vivant.

www.notreaffaireatous.org
📍 @NotreAffaire

Rédaction :

Lorette Philippot (Les Amis de la Terre France), Alexandre Poidatz (Oxfam France), Justine Ripoll (Notre Affaire à Tous)

Mise en page :

Basile Mesré-Barjon

Visuels libres de droits.

AFFAIRE-BNP.FR



À PROPOS DE NOTRE ACTION

Depuis des années, Oxfam France, Les Amis de la Terre France et Notre Affaire à Tous alertent sur la lourde responsabilité de la finance dans la crise climatique, dialoguent avec les banques pour qu'elles cessent de financer l'industrie des énergies fossiles, et dénoncent le refus des gouvernements successifs de réguler le secteur financier. À la veille du Climate Finance Day à Paris, et à quelques jours de l'ouverture d'une nouvelle COP en Égypte, les trois associations mettent aujourd'hui BNP Paribas en demeure pour manquement à son devoir de vigilance en matière climatique.

L'objectif ? Obtenir de la justice qu'elle oblige BNP à se doter d'une réelle stratégie climatique et à cesser immédiatement de soutenir le développement des énergies fossiles. **Il s'agirait du premier contentieux climatique au monde** à mettre une banque commerciale face à ses obligations légales et à demander l'arrêt immédiat du soutien aux nouveaux projets pétroliers et gaziers.

Les populations paient déjà le prix fort des désastres climatiques et de la crise énergétique. Il est temps que notre argent finance enfin la transition vers des futurs soutenables, et non de nouvelles décennies de dépendance au charbon, au pétrole et au gaz.

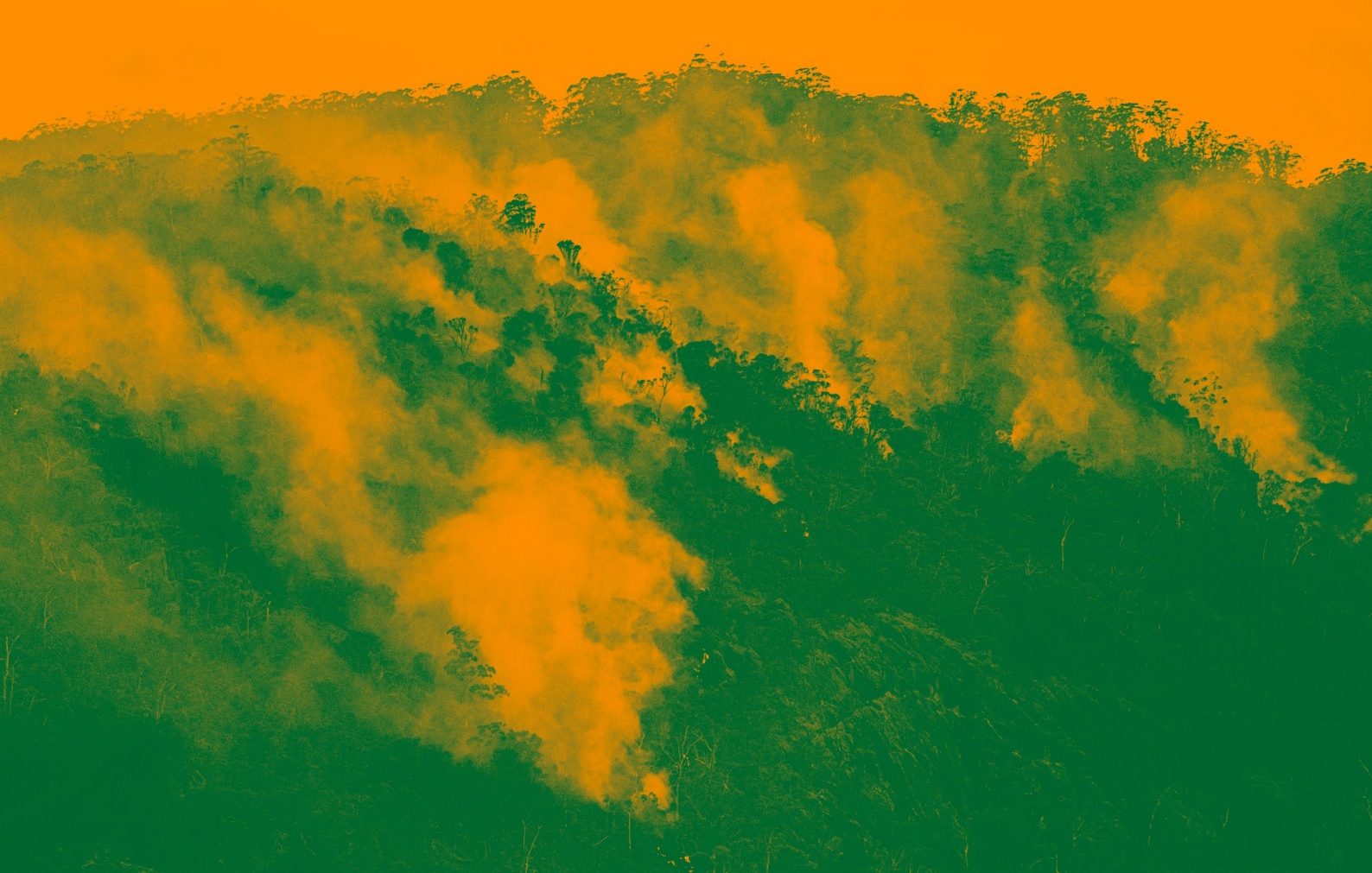


**BNP
PARIBAS**

**Empreinte carbone
supérieure aux émissions
territoriales françaises¹**

**1^{er} financeur européen
et 5^{ème} mondial du
développement des
énergies fossiles entre
2016 et 2021²**

**1^{er} financeur mondial de
8 majors du pétrole et du
gaz, comprenant Total,
entre 2016 et 2021³**



COMMENT LA FINANCE DÉTRUIT LE CLIMAT

Par leurs soutiens financiers à des entreprises, particuliers, collectivités ou États, en France ou à l'international, les banques permettent à ces acteurs de poursuivre et de développer leurs activités dans des secteurs bénéfiques à la transition écologique et sociale ou, au contraire, nocifs pour le climat, l'environnement et les droits humains.

L'impact climatique des banques résulte des principales activités économiques qu'elles mènent, en finançant et en investissant dans des entreprises polluantes. Les banques peuvent financer des entreprises, c'est-à-dire injecter de l'argent, à l'aide d'outils tels que les prêts ou encore l'émission de nouvelles actions et obligations pour le compte de ces compagnies. En plus de ces financements*, les banques soutiennent également des secteurs d'activité par un autre canal : les investissements*. Autrement dit, elles achètent des actions et des obligations d'entreprises déjà émises et échangées sur les marchés financiers, ce qui constitue des sources de rentrées d'argent pour ces entreprises. Les banques sont donc au cœur des décisions économiques : BNP possède ainsi des actifs financiers équivalents au PIB de la France.

Les banques rendent notamment possibles des projets polluants en soutenant les entreprises qui développent ce type de projets.

- Ainsi, alors que des chercheurs recensent 169 nouvelles bombes climatiques dans le monde – projets d'extraction d'énergies fossiles qui pourraient individuellement émettre plus de 1 gigatonnes de CO₂⁴ –, le secteur bancaire et BNP continuent, directement ou indirectement, à leur apporter les capitaux dont elles ont tant besoin pour voir le jour.
- En 2020, 88 % des émissions de gaz à effet de serre de BNP résultaient de ses financements et investissements dans les entreprises. Le reste des émissions était associé aux crédits et investissements dans le secteur public et, marginalement, auprès des particuliers. Ainsi l'empreinte carbone de BNP s'élevait à 749 millions de tonnes équivalent CO₂ en 2020, soit une empreinte carbone supérieure aux émissions territoriales françaises⁵.

Pour les termes marqués d'un *, rendez-vous dans le glossaire à la fin de ce dossier.



LA GENÈSE D'UNE ACTION EN JUSTICE

L'année 2022 a marqué tous les esprits et constitue un tournant dans la prise de conscience des effets dévastateurs du réchauffement climatique sur notre environnement, nos sociétés et notre santé. L'été dernier, les Français·es et les Européen·nes ont dramatiquement subi les effets des dérèglements climatiques avec les canicules à répétition, les feux de forêt et les sécheresses. Les discours théoriques sur le réchauffement du climat sont violemment devenus beaucoup plus concrets. Les populations les plus pauvres sont en première ligne de ces impacts. Sans action climatique ambitieuse, 100 millions de personnes pourraient basculer dans l'extrême pauvreté d'ici 2030⁶. Mais l'année 2022 est aussi celle du déclenchement de la guerre en Ukraine et de l'intensification d'une crise énergétique majeure qui laissent présager de graves conséquences sociales et humaines, d'autant plus à l'approche de l'hiver. Cette double crise rend douloureusement visible le coût conséquent de la dépendance de nos modèles économiques aux énergies fossiles.

Dans ce contexte d'urgence, continuer de soutenir le développement de nouveaux projets d'énergies fossiles aggrave la crise climatique et la dépendance de nos sociétés à ces ressources catastrophiques pour l'environnement, et dont la flambée des prix est la source principale de l'inflation subie actuellement. Cette hausse des prix de l'énergie n'est pas uniquement contextuelle, – épidémie de COVID-19, guerre en Ukraine – elle est systémique. Elle est le fruit de l'impréparation face à la crise énergétique et climatique et face à leurs impacts sur notre quotidien, et notamment ceux des foyers les plus modestes.

La dépendance de nos sociétés aux énergies fossiles n'est pas une fatalité, elle résulte de choix. La responsabilité de cette situation incombe aux acteurs publics, mais également aux acteurs privés. Assurer une transition écologique juste exige d'appeler à la respon-

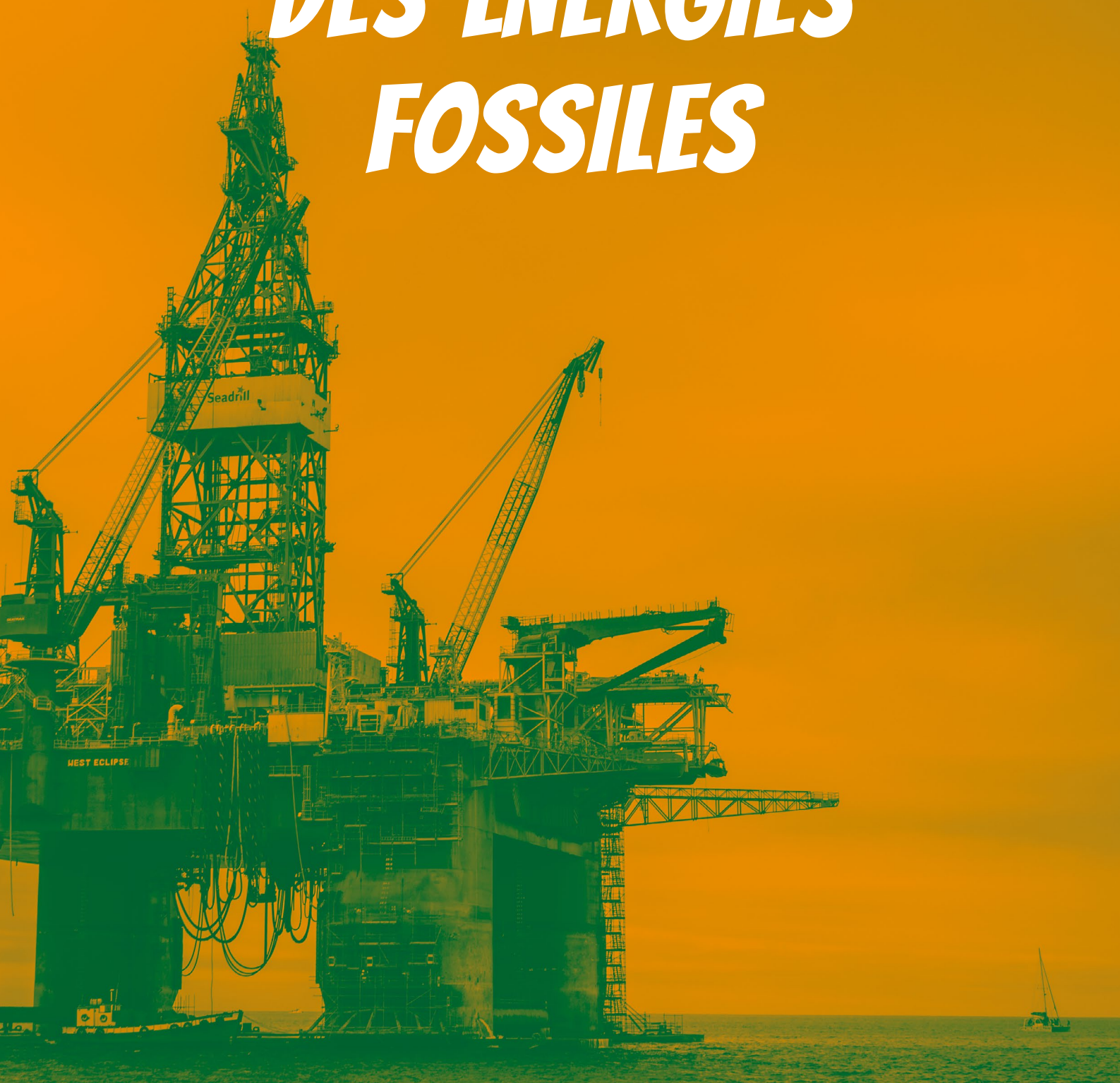
sabilité des principaux acteurs de la crise climatique : les grandes entreprises, et notamment les banques, qui depuis des décennies tirent profit des énergies fossiles. Derrière les activités de l'industrie fossile, le secteur bancaire mondial a accordé depuis l'Accord de Paris 4 584 milliards de dollars au charbon, au pétrole et au gaz⁷. En haut de la liste des géants de l'empreinte carbone : BNP Paribas.

Sept ans après que les États se sont engagés à la COP21 à rendre les flux financiers compatibles avec l'objectif de limiter le réchauffement global à 1,5 °C d'ici 2030, la finance doit prendre un tournant pour sortir dès aujourd'hui de l'extrême vulnérabilité dans laquelle nous enferment les énergies fossiles.

Depuis des années, les associations Oxfam France, Notre Affaire à Tous et Les Amis de la Terre France documentent et alertent sur la lourde responsabilité de la finance – et en particulier de BNP – dans la crise climatique. Elles font face à l'inaction des banques comme du gouvernement qui refuse d'encadrer strictement leurs activités néfastes. Jusqu'à-là, à l'occasion du Climate Finance Day organisé tous les ans à l'automne, le ministre de l'Economie n'a eu de cesse d'accorder sa confiance aux banques en exprimant sa foi en leur capacité à s'autoréguler. Pendant ce temps, chaque année, BNP a continué à financer une industrie qui condamne l'humanité à un avenir incertain, marqué par les catastrophes naturelles et les crises à répétition.

C'est pourquoi nos associations mettent l'entreprise face à ses responsabilités légales. **Nous mettons BNP en demeure pour non-respect de son devoir de vigilance climatique ;** nous exigeons qu'elle cesse tout soutien à l'expansion des énergies fossiles et aligne véritablement ses activités pour limiter le réchauffement global à 1,5°C en conformité avec les objectifs de l'Accord de Paris.

BNP PARIBAS, LEADER DU DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES FOSSILES



CRISES ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE : EN FINIR AVEC L'EXPANSION DES ÉNERGIES FOSSILES

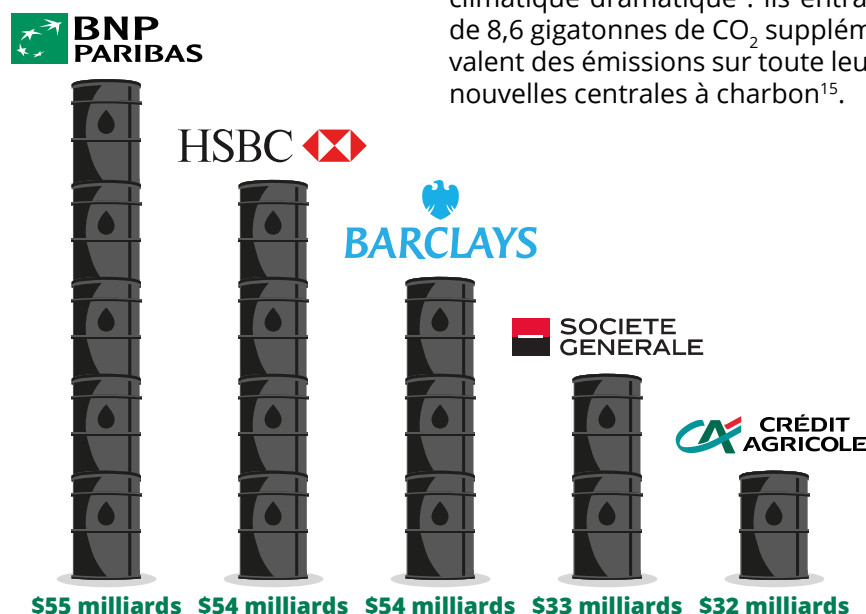
Une priorité s'impose pour limiter le réchauffement global à 1,5 °C : mettre immédiatement un terme au développement des énergies fossiles, principales sources – et de loin – d'émissions de gaz à effet de serre⁸. De fait, en comparant le budget carbone mondial aux réserves mondiales de charbon, pétrole et gaz encore exploitables, de multiples chercheurs – y compris celles et ceux du GIEC – ont démontré l'impossibilité de produire ne serait-ce que l'ensemble des réserves déjà en cours d'exploitation pour rester sous la barre de 1,5°C de réchauffement global⁹. L'industrie fossile, soutenue par ses banques, a donc déjà investi dans l'exploitation de plus de pétrole, de gaz et de charbon que ce qu'il est possible de brûler. L'Agence internationale de l'énergie a en effet conclu en 2021 dans le même sens : aucun investissement dans de nouveaux champs et mines d'énergies fossiles n'est compatible avec le respect de l'Accord de Paris¹⁰.

Cet impératif apparaît d'autant plus évident au moment où nos sociétés subissent avec violence leur dépendance aux hydrocarbures et aux régimes qui les produisent.

BNP PARIBAS CONTINUE DE MISER SUR LES GÉANTS DU SECTEUR ET LEURS NOUVEAUX PROJETS DESTRUCTEURS

BNP s'est hissé au rang de 1^{er} financeur européen et 5^{ème} mondial de développement des énergies fossiles, avec 55 milliards de dollars de financements accordés entre 2016 et 2021¹¹. La banque française se distingue particulièrement dans certains secteurs en plein développement, malgré des impacts critiques sur les écosystèmes. Elle est ainsi le 1^{er} financeur du monde de l'exploitation pétro-gazière en Arctique et en mer, avec respectivement 6 milliards et 36 milliards de dollars de financements accordés à ces secteurs entre 2016 et 2021¹².

BNP joue un rôle particulièrement important dans l'expansion des énergies fossiles via son soutien prépondérant aux *majors* du secteur. Elle est en effet le 1^{er} financeur mondial de huit géants européens et américains du pétrole et du gaz – Total, Chevron, ExxonMobil, Shell, BP, ENI, Repsol, Equinor –, avec 43 milliards de dollars de financements accordés à leurs activités fossiles entre 2016 et 2021¹³. Cette poignée de groupes est à elle seule impliquée dans plus de 200 nouveaux projets d'énergies fossiles dont le développement devrait être approuvé d'ici 2025¹⁴. Ces projets auraient un impact climatique dramatique : ils entraîneraient l'émission de 8,6 gigatonnes de CO₂ supplémentaires, soit l'équivalent des émissions sur toute leur durée de vie de 77 nouvelles centrales à charbon¹⁵.



**BNP Paribas est le 1^{er} financeur européen de l'expansion
des énergies fossiles entre 2016 et 2021**



STRATÉGIE CLIMAT : BNP PARIBAS ENCORE BIEN LOIN DU COMPTE

Au cours des dernières années, la banque au logo vert a élaboré et communiqué de manière de plus en plus répétée sur de nouveaux engagements pour le climat. BNP affiche en effet l'objectif de se conformer à l'Accord de Paris et d'atteindre la neutralité carbone en 2050, et a décliné plusieurs politiques sectorielles visant notamment à restreindre ses soutiens aux énergies fossiles. Mais derrière ces annonces, les mesures prises restent bien trop limitées et inefficaces face à l'urgence climatique. Nous y répondons ici point par point.

1. "BNP PARIBAS EST ENGAGÉE SUR UNE TRAJECTOIRE 1,5 °C"

Ce que dit BNP : en rejoignant la Net Zero Banking Alliance, BNP s'est engagée à *"financer un monde neutre en carbone à horizon 2050, ce qui correspond à une augmentation de la température limitée à 1,5°C par rapport à l'ère préindustrielle"*¹⁶. Pour cela, elle dit se fonder notamment sur le scénario Net Zero 2050 (NZE) de l'AIE.

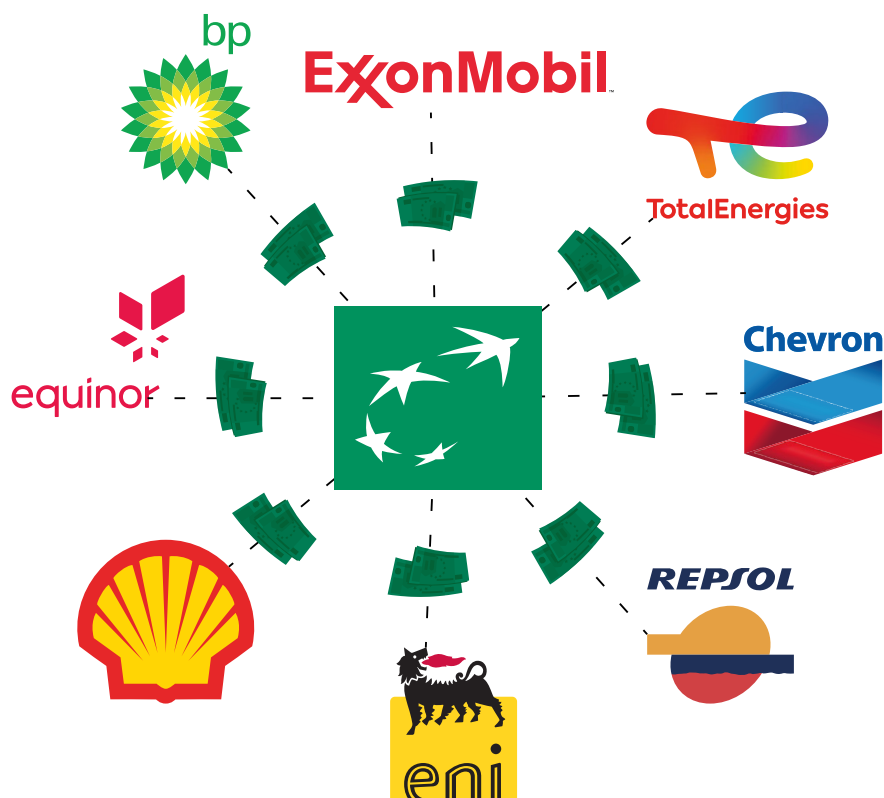
La réalité : ses politiques et engagements actuels ne sont pas suffisants pour garantir l'atteinte d'un tel objectif. La principale limite de la stratégie climat de BNP est que celle-ci ignore la première leçon à tirer d'une analyse du budget carbone mondial : produire toutes les ressources d'énergies fossiles en cours d'exploitation mènerait l'humanité déjà bien au-delà d'un réchauffement de 1,5 °C ; en ouvrir de nouvelles serait donc encore plus dramatique pour les sociétés humaines sur une planète au climat dérégulé¹⁷. Ce constat se retrouve dans le scénario NZE de l'AIE¹⁸ et est ainsi résumé par BNP elle-même : *"l'exploitation de nouveaux champs n'est plus nécessaire"*¹⁹. Pourtant, alors que la banque a identifié l'expansion du charbon comme une ligne rouge, elle refuse de faire de même pour les hydrocarbures, et ne s'est à ce jour dotée d'aucune mesure d'exclusion limitant ses activités dans les pétrole et gaz conventionnels. BNP prétend par ailleurs demander à ses clients de s'aligner avec une stratégie 1,5 °C tout en

leur laissant une liberté absolue quant à l'établissement des objectifs pour y parvenir²⁰. Ces critères sont un tigre en papier : ils ne sonnent ni le glas de l'expansion des énergies fossiles, ni la réduction des gaz à effet de serre.

2. "BNP PARIBAS A RENONCÉ À SOUTENIR LES HYDROCARBURES LES PLUS NOCIFS POUR LE CLIMAT ET L'ENVIRONNEMENT"

Ce que dit BNP : elle possède des politiques d'exclusion dans les secteurs des pétrole et gaz non-conventionnels.

La réalité : d'une part, ces exclusions ne couvrent pas l'ensemble des secteurs de l'industrie des énergies fossiles non-conventionnelles. BNP a ainsi par exemple écarté de sa définition des hydrocarbures non-conventionnels le secteur hautement sensible des pétrole et gaz offshore ultra-profonds, allant ainsi à l'encontre des recommandations du Comité scientifique de l'Observatoire de la finance durable²¹. D'autre part, la banque a fait le choix de seuils d'exclusion aux impacts limités, s'engageant à cesser de soutenir ses clients dont les activités sont liées pour plus de 10 % aux sables bitumineux et aux pétrole et gaz de schiste, et pour plus de 10 % aux pétrole et gaz en Arctique²². Cette approche par seuils seule exonère notamment



BNP est le 1^{er} financeur mondial de 8 géants du pétrole et du gaz entre 2016 et 2021

les grands groupes "diversifiés", dont les principales *majors* des hydrocarbures. Ces entreprises bénéficient pourtant de financements colossaux de BNP, en même temps qu'elles sont parmi les principales responsables de l'expansion pétro-gazière, en particulier dans ces secteurs non-conventionnels. Un exemple illustre avec force les limites trop souvent persistantes des engagements de BNP : malgré une première politique sur l'Arctique adoptée en 2017, elle est restée le 1^{er} financeur mondial des pétrole et gaz dans cette région entre 2016 et 2021, avec près de 6 milliards de dollars de financements accordés sur la période.

3. "BNP PARIBAS EST EN ROUTE VERS LA SORTIE DES PÉTROLE ET GAZ"

Ce que dit BNP : le groupe réduira son exposition de crédit* de 12 % à l'exploration et à la production de pétrole et de gaz, et de 25 % à l'exploration et à la

production de pétrole, d'ici 2025 par rapport à 2020²³.

La réalité : cet engagement est susceptible d'induire en erreur. Premièrement, il ne concerne qu'une partie des projets d'hydrocarbures : par exemple, les oléoducs, gazoducs ou centrales thermiques ne sont pas concernés. Deuxièmement, il ne concerne qu'une partie des activités de la banque, les crédits, c'est-à-dire les prêts : ni ses investissements sur les marchés financiers, ni ses aides à l'émission de nouvelles actions ou obligations ne sont soumis à cet objectif, alors même qu'un grand nombre d'entreprises du secteur se financent – et de plus en plus – à travers des émissions d'obligations. Troisièmement, en prenant un engagement plus faible sur les pétrole et gaz que sur le pétrole seul, BNP laisse craindre un effort moindre, voire nul, dans le secteur gazier. Enfin, le choix d'un indicateur de progression en pourcentage plutôt qu'en valeur absolue, c'est à dire en euros, n'est pas anodin : la banque peut soutenir de manière plus importante le pétrole et le gaz, si elle augmente dans le même temps son volume global de crédits, elle pourra communiquer sur une réduction – relative – de ses soutiens financiers aux énergies fossiles. Elle peut aussi diminuer ses crédits alloués à

des moyennes entreprises, mais continuer de soutenir les grandes *majors* pétrolières et gazières comme Total, Shell ou BP.

4. "BNP PARIBAS S'EST ENGAGÉE À RÉDUIRE SES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE"

Ce que dit BNP : la banque a un engagement de réduction entre 2020 et 2025 de "l'intensité d'émissions carbone"* financée de 30 % dans la production d'électricité et de 10 % pour l'extraction d'hydrocarbures et le raffinage²⁴.

La réalité : BNP n'a aucun objectif de réduction en valeur absolue, de l'ensemble de son empreinte carbone – scopes 1, 2 et 3* –, couvrant l'intégralité de ses services financiers, et dès le court-terme. En effet, l'engagement de BNP ne concerne qu'une réduction en intensité carbone

des émissions issues d'une partie de son portefeuille : c'est-à-dire une réduction du niveau d'émissions de gaz à effet de serre par euro de crédit accordé dans les secteurs mentionnés – car ici aussi les activités de crédit seules sont concernées. N'est pas garantie dès lors leur réduction en valeur absolue, laquelle est nécessaire pour garantir une baisse effective des émissions de gaz à effet de serre et donc une lutte efficace contre le réchauffement climatique. La banque est pourtant membre de l'initiative Race to Zero qui affirme que "*dans la plupart des cas, des objectifs d'émissions absolus sont nécessaires pour garantir des réductions dans le monde réel*"²⁵. Car ce choix n'est pas anodin. BNP pourrait se féliciter d'une baisse de cette intensité carbone en rajoutant des projets d'énergies renouvelables à son portefeuille, tout en accordant des prêts à des centrales à gaz ou au fioul. Elle pourrait faire de même en coupant les ponts avec certaines entreprises spécialisées dans les hydrocarbures de schiste, tout en continuant à soutenir les *majors* pétrolières et gazières.

En annexe : zoom sur trois projets climaticides



***BNP PARIBAS,
RENDEZ-VOUS AU
TRIBUNAL***





LE FONDEMENT JURIDIQUE DE L'AFFAIRE

L'effondrement des usines textiles du Rana Plaza au Bangladesh, approvisionnant de nombreuses grandes marques internationales, a mis en lumière le manque criant de responsabilité juridique des entreprises multinationales et l'impossible accès à la justice pour les familles des victimes. En réaction à ce drame, et grâce à la mobilisation des associations et syndicats, les Parlementaires français-es ont adopté en 2017 **une loi historique : la loi sur le devoir de vigilance des multinationales**²⁶.

Cette loi oblige certaines **grandes entreprises multinationales françaises**, dont les banques et autres acteurs financiers, à prendre des mesures propres à identifier et à **prévenir les risques d'atteintes graves aux droits humains**, à la santé et à la sécurité des personnes, **et à l'environnement causées par leurs propres activités et celles de leurs filiales, ainsi que celles de leurs principaux fournisseurs et sous-traitants, et ce tant en France qu'à l'étranger**. Ces mesures doivent être publiées annuellement dans un plan de vigilance, mises en œuvre de façon effective et suivies par l'entreprise pour s'assurer de leur efficacité. En cas de manquement, la loi autorise toute personne ayant intérêt à agir à saisir le juge afin d'enjoindre l'entreprise à se conformer à ses obligations, dans un délai de 3 mois après l'avoir préalablement mise en demeure.

Les Amis de la Terre France, Notre Affaire À Tous et Oxfam France, ce 26 octobre 2022, mettent ainsi BNP en demeure d'adopter des mesures de vigilance climatique raisonnables et adaptées, intégrées dans un nou-

veau plan de vigilance et mises en œuvre de manière effective, dans un délai de trois mois. **En l'absence de réponse satisfaisante de BNP, elles se tourneront vers le juge et assigneront la multinationale en justice devant le Tribunal Judiciaire de Paris.**

VERS UNE ACTION JURIDIQUE INÉDITE EN FRANCE ET DANS LE MONDE ?

Depuis plusieurs années, le droit et plus particulièrement le contentieux devant les tribunaux sont devenus de **puissants outils pour faire reconnaître la responsabilité des principaux acteurs de la crise climatique et les contraindre à agir** pour s'aligner sur les objectifs climatiques pris au niveau international, national et à l'échelle de l'entreprise. Face à l'inertie des multinationales et au manque de volonté de l'État de réglementer leurs trajectoires de manière contraignante, la société civile – citoyen·nes et associations – fait appel au pouvoir judiciaire pour **garantir le respect de la loi et un débat public sur ces enjeux cruciaux pour l'avenir de nos sociétés**.

L'affaire **Urgenda aux Pays-Bas**²⁷, pionnière en la matière²⁸, ainsi que **l'Affaire du Siècle en France**²⁹, ont permis de faire condamner l'État pour inaction climatique et reconnaître l'illégalité de son action tant qu'il n'aura pas mis en place des mesures suffisantes pour garantir le respect de ses engagements climatiques.

Étant donné le **rôle prépondérant des énergies fossiles dans la crise climatique**, les entreprises de ce secteur ont un rôle crucial à jouer et doivent impérativement se mettre en conformité avec la loi. Des associations ont ainsi sommé **Total** de revoir sa stratégie climatique afin de l'aligner avec l'Accord de Paris³⁰, ou encore de mettre fin à ses allégations publicitaires mensongères en matière de neutralité carbone³¹. À l'instar de Shell aux Pays-Bas³², d'autres condamnations sont appelées partout dans le monde pour contraindre ces entreprises fossiles à respecter l'Accord de Paris, par exemple Total en France, RWE en Allemagne³³ ou encore la compagnie pétrolière chinoise PetroOriental en Equateur³⁴.

Par ailleurs, **sans soutien financier, ces multinationales de l'industrie fossile ne pourraient pas développer de nouvelles bombes climatiques** et alimenter notre dépendance aux charbon, pétrole et gaz. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi d'enjoindre à

la banque **ayant les pires pratiques en matières de développement des énergies fossiles, BNP** – déjà mise en garde au Brésil pour son soutien à la déforestation³⁵ – de respecter la loi sur le devoir de vigilance et ainsi instaurer également un débat public transparent sur la responsabilité climatique des banques, des investisseurs et des assureurs.

Si BNP ne se met pas en conformité avec la loi sur le devoir de vigilance dans un délai de trois mois, nos associations sont déterminées à lancer une action en justice, qui constituerait **le premier contentieux climatique au monde à mettre un acteur financier face à ses obligations légales et à demander l'arrêt immédiat du soutien aux nouveaux projets pétroliers et gaziers**, incompatibles avec le respect de l'Accord de Paris et des propres engagements de BNP - annoncés mais non mis en œuvre de manière effective - à atteindre la neutralité carbone en 2050 et à respecter l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C.

NOS DEMANDES À BNP PARIBAS

1. Une cartographie présentant, analysant et hiérarchisant les risques d'atteintes graves résultant des activités de BNP dans le secteur des énergies fossiles, régulièrement mise à jour.
2. Une quantification concrète de l'impact de ses activités sur les risques identifiés, analysés et hiérarchisés, incluant les émissions de gaz à effet de serre exhaustives – en valeur absolue et couvrant les scopes 1, 2 et 3 – de BNP et des entreprises soutenues, ainsi que les flux et stocks – montant et part – de financements et d'investissements aux entreprises dans les différents secteurs des énergies fossiles.
3. Des actions adaptées de prévention des atteintes graves et d'atténuation des risques, permettant de s'aligner sur une trajectoire compatible avec l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C de l'Accord de Paris, en cohérence avec l'engagement pris par BNP de financer un monde neutre en carbone à l'horizon 2050 :

- **l'arrêt immédiat de tout soutien financier aux entreprises qui développent** des nouveaux projets d'énergies fossiles ;
- **l'adoption d'un plan de sortie du secteur pétro-gazier**, conforme aux exigences scientifiques de baisse de la production d'énergies fossiles d'ici 2030, pour une sortie finale d'ici 2050 ;
- **la mise en place de mesures de réduction des émissions de dioxyde de carbone (CO₂) et de méthane (CH₄)** – en valeur absolue et couvrant les scopes 1, 2 et 3 – de BNP, au minimum de 45 % en 2030 par rapport à 2010, équivalent à une réduction annuelle d'environ 7 % ;

BNP doit par ailleurs conditionner la poursuite de tout soutien financier à la publication et la mise en œuvre effective par ses clients de stratégies climat alignées sur une trajectoire 1,5 °C et respectant à minima les exigences listées ci-dessus.

4. Un dispositif de suivi périodique des mesures du plan mises en œuvre et une évaluation régulière de leur efficacité.
5. La mise en place d'un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements adapté.

ANNEXES





ZOOM SUR TROIS PROJETS CLIMATICIDES

Derrière les clients préférés de BNP se cachent des projets concrets, qui menacent les droits humains, la biodiversité et le climat, et que dénoncent depuis plusieurs années Les Amis de la Terre France et Notre Affaire à Tous.

• **TILENGA ET EACOP** **Ouganda et Tanzanie**

Total est opérateur du projet Tilenga, qui prévoit le forage de plus de 400 puits dont un tiers dans une aire naturelle protégée hautement sensible – le parc des Murchison Falls –, et de construire un méga-oléoduc chauffé de 1 445 km de long - EACOP - pour acheminer le pétrole de l'Ouganda jusqu'à la côte tanzanienne. 100 000 personnes expropriées totalement ou partiellement, jusqu'à 34 millions de tonnes de CO₂ émises chaque année... Les chiffres sur les impacts du double projet sont terrifiants³⁶. Le 15 septembre dernier, le Parlement européen adoptait à ce titre une résolution d'urgence dénonçant les violations des droits humains et les risques majeurs pour l'environnement et le climat causés par ces projets. Des associations ont aussi lancé en 2019 une action en justice contre ce projet, sommant Total d'arrêter le développement de l'EACOP et de Tilenga³⁷. Si BNP s'est engagée en 2021 à ne pas participer directement au financement d'EACOP³⁸, la banque demeure le 2^{ème} plus important financeur de Total³⁹, et sa filiale de gestion d'actifs – BNP Paribas AM – figure parmi ses principaux actionnaires. En mai 2022, BNP a encore participé à un prêt de 8 milliards de dollars au géant pétro-gazier français⁴⁰, avant de voter en faveur de son "plan climat" qui prévoit pourtant le développement de nombreuses bombes climatiques⁴¹.

• **CORAL SOUTH FLNG, MOZAMBIQUE** **LNG ET ROVUMA LNG** **Mozambique**

En 2010 et 2013, les 9^{èmes} plus grandes réserves gazières du monde ont été découvertes au large du Mozambique. À partir de 2017, le développement de trois projets d'extraction et d'exportation gaziers, portés par trois *majors* européennes et américaines, s'accélère. Dans le même temps, cet eldorado est rapidement devenu un cauchemar pour les habitant·es de la région : accaparement de terres, violations des droits humains, militarisation, explosion de la violence. Pris en étau entre les attaques d'insurgés et les répliques de l'armée et de mercenaires, les personnes qui ne sont pas mortes ou enfuies se retrouvent aujourd'hui dans la misère⁴². Ces trois projets émettraient par ailleurs l'équivalent de 49 fois les émissions de gaz à effet de serre annuelles du Mozambique⁴³. Dès 2017, BNP participe au financement du premier projet à voir le jour, Coral South FLNG. Si elle n'a pas accordé de prêt direct au second, Mozambique LNG, celui-ci est porté par son bon client Total qui, après avoir dû suspendre son projet en 2021⁴⁴, menace désormais de le relancer⁴⁵. Finalement, dans ce chaos le plus total, ExxonMobil et ENI – dont BNP est le 1^{er} financeur mondial entre 2016 et 2021⁴⁶ – prévoient un énième projet, Rovuma LNG.

• **TERMINAL MÉTHANIER DU HAVRE** **France**

Pur produit de la guerre de Poutine en Ukraine et de la crise énergétique en Europe, ce projet d'importation de gaz liquéfié (GNL) est mentionné dans la presse à partir de mars 2022, pour une entrée en activité en septembre 2023. Le terminal flottant (FSRU) sera opéré par Total et raccordé au réseau géré par Engie, nécessitant la construction d'un gazoduc. Il n'est cependant pas nécessaire pour répondre à la crise énergétique : plusieurs études ont montré que l'Europe est en capacité de se passer de gaz russe d'ici 2025 sans construire de nouvelles infrastructures gazières⁴⁷. Si le projet reste opaque, il permettra à la France, déjà première importatrice mondiale de GNL des États-Unis, d'acheter et d'acheminer toujours plus de gaz de schiste⁴⁸. Par ailleurs, l'opacité est soigneusement entretenue sur les risques de ce nouveau terminal au Havre. Le gouvernement s'est assuré de lui accorder de nombreuses et inquiétantes exemptions aux normes environnementales⁴⁹. Total et Engie, dont BNP est pour l'une comme pour l'autre le 2^{ème} financeur mondial⁵⁰, profite ainsi de la crise pour enfermer nos sociétés un peu plus dans les énergies fossiles, au dépend des véritables solutions, du climat, de l'environnement, et de la santé et sécurité des travailleur·ses et habitant·es.

GLOSSAIRE

- **Exposition de crédits** : cela correspond à l'exposition du portefeuille de crédits de la banque à certains secteurs d'activités. Les crédits constituent l'ensemble des prêts en cours de la banque. Si le portefeuille de crédits de la banque est exposé à X % aux énergies fossiles, cela signifie que X % du volume des encours de prêts de la banque sont liés au charbon, pétrole et gaz. Mais la méthode de calcul de cette exposition peut varier entre les institutions financières et restent pour certaines opaque.
- **Financements** : ils regroupent les prêts ou encore les émissions de nouvelles actions et obligations – appelés *underwriting* – pour le compte d'entreprises. Parmi les prêts, il y a : les financements de projet qui correspondent à des soutiens dédiés à certains projets portés par une ou plusieurs entreprises ; ou les financements *corporate* qui correspondent à un soutien à une entreprise sans qu'il soit fléché vers une activité en particulier.
- **Investissements** : ils représentent les achats d'actions et d'obligations d'entreprises déjà émises et échangées sur les marchés financiers. On peut également regarder à un instant T l'ensemble des actions et des obligations détenues par une institution financière dans des entreprises : c'est son portefeuille d'investissements.
- **Intensité d'émissions carbone** : pour une banque, l'intensité carbone correspond aux émissions générées en moyenne par euro de crédit en cours – dans le cas de BNP qui calcule son intensité uniquement pour les prêts. En général, pour calculer l'intensité carbone, les émissions en valeur absolues sont rapportées aux *financing total*, c'est-à-dire à l'argent injecté par la banque dans l'économie – à travers ces prêts par exemple. Mais la méthode de calcul peut varier entre les institutions financières et restent pour certaines opaque.
- **Scopes 1, 2, 3 de l'empreinte carbone** : l'empreinte carbone d'une entreprise se divise en scopes 1, 2 et 3. Les émissions associées à l'activité d'une entreprise sont réparties au sein de trois catégories appelées "scopes" : le scope 1 correspond aux postes d'émissions détenus par l'entreprise et le scope 2 aux émissions ayant pris place "ailleurs" pour les achats d'électricité ou de chaleur. Le scope 3 identifie les émissions indirectes situées en amont et en aval des activités de l'entreprise. Pour une banque, le scope 3 correspond aux émissions associées à ses activités de financement et investissement : on lui attribue une part de la responsabilité dans les émissions de gaz à effet de serre générées par ses clients.



NOTES

- 1 Oxfam France, 2021, [Banques et climat : le désaccord de Paris](#).
- 2 Rainforest Action Network, BankTrack, Indigenous Environmental Network, Oil Change International, Reclaim Finance, Sierra Club, Urgewald, 2022. [Banking on Climate Chaos – Fossil Fuel Finance Report 2022](#).
- 3 Rainforest Action Network, BankTrack, Indigenous Environmental Network, Oil Change International, Reclaim Finance, Sierra Club, Urgewald, 2022, [Banking on Climate Chaos](#).
- 4 Kjell Kühne, Nils Bartsch, Ryan Driskell Tate, Julia Higson, André Habet, 2022. ["Carbon Bombs" - Mapping key fossil fuel projects](#).
- 5 Selon une méthodologie de l'empreinte carbone (scopes 1, 2 et 3) réalisée par Carbon4 Finance pour Oxfam France, 2021. [Banques et climat : le désaccord de Paris](#).
- 6 Banque mondiale, 2017. [Kristalina Georgieva: Le réchauffement pourrait générer 100 millions de pauvres supplémentaires d'ici 2030](#).
- 7 Rainforest Action Network, BankTrack, Indigenous Environmental Network, Oil Change International, Reclaim Finance, Sierra Club, Urgewald, mars 2022. [Banking on Climate Chaos – Fossil Fuel Finance Report 2022](#).
- 8 GIEC, 2022. Les émissions de CO₂ des combustibles fossiles représentent environ 64 % du total des émissions anthropiques de gaz à effet de serre et constituent de loin le principal facteur de changement climatique. [WGI : The Physical Science Basis](#).
- 9 Oil Change International, mai 2022. Big Oil Reality Check. GIEC, 2022. WGIII : Mitigation of Climate Change B.7.
- 10 Agence internationale de l'énergie, 2021. [Net Zero by 2050](#).
- 11 Rainforest Action Network, BankTrack, Indigenous Environmental Network, Oil Change International, Reclaim Finance, Sierra Club, Urgewald, mars 2022, [Banking on Climate Chaos – Fossil Fuel Finance Report 2022](#). Ces volumes de financements couvrent les transactions de prêts et d'émissions d'actions et d'obligations – hors transactions bilatérales – dans lesquelles BNP été impliquée entre 2016 et 2021, au prorata de la part des activités des entreprises bénéficiaires dans les énergies fossiles.
- 12 Ibid.
- 13 Rainforest Action Network, BankTrack, Indigenous Environmental Network, Oil Change International, Reclaim Finance, Sierra Club, Urgewald, mars 2022. Selon les données financières publiées dans : [Banking on Climate Chaos – Fossil Fuel Finance Report 2022](#).
- 14 Oil Change International, mai 2022, [Big Oil Reality Check](#).
- 15 Ibid.
- 16 BNP, DEU, 2022. [Document d'enregistrement universel et rapport financier annuel 2021](#) p. 645
- 17 Olivier Bois von Kursk, Greg Muttitt, The International Institute for Sustainable Development, 2022. [Lighting the Path: What IPCC energy pathways tell us about Paris-aligned policies and investments](#).
- 18 Agence internationale de l'énergie, 2021. [Net Zero by 2050](#).
- 19 BNP, 17 mai 2022. Réponse aux questions écrites des Amis de la Terre France en [Assemblée générale mixte](#).
- 20 BNP, 2021. [Climate analytics and alignment report 2021](#).
- 21 Le Comité inclut dans sa définition des hydrocarbures non-conventionnels : le gaz de couche ou gaz de charbon ; le pétrole et gaz de réservoir compact ; les schistes bitumineux et l'huile de schiste ; le gaz et l'huile de schiste ; le pétrole issu de sables bitumineux ; le pétrole extra-lourd ; le pétrole et gaz offshore ultra-profonds ; et les ressources fossiles pétrolières et gazières dans l'Arctique. Comité scientifique de l'Observatoire de la finance durable, septembre 2021. [Recommandations portant sur les stratégies d'alignement des acteurs financiers et sur les hydrocarbures non conventionnels](#).
- 22 Ce seuil d'exclusion comporte en outre une exception, prétendument claire mais en réalité très vague, qui pourrait vider cet engagement de sa substance. BNP mentionne en effet que "[c]es critères [...] ne s'appliqueront pas aux entreprises ayant les plans de transition les plus crédibles vers une économie à net-zéro d'ici à 2050, sur la base de critères de transition clairs tels que : un engagement public à s'aligner sur une stratégie 1,5 °C ; des objectifs intermédiaires ; un programme d'investissement cohérent pour soutenir sa stratégie de diversification pour s'éloigner de la production de combustibles fossiles ; un niveau d'émissions de gaz à effet de serre mesuré et déclaré annuellement et un leadership fort du conseil d'administration". BNP, 2022. [Climate analytics and alignment report 2021](#) p. 34.
- 23 BNP, 2022. [Document d'enregistrement universel et rapport financier annuel 2021](#) p. 644.
- 24 BNP, 2021. [Climate analytics and alignment report 2021](#), p. 9.
- 25 La campagne "Race to Zero" est une initiative de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques dont sont membres tous les investisseurs, banques et assureurs de la Glasgow

Financial Alliance on Net Zero (GFANZ), dont BNP. La GFANZ exige ainsi que "tous [ses] membres [...] doivent s'aligner sur les critères de Race to Zero". bankTrack, 2022. [Strengthened Race to Zero criteria require GFANZ to support fossil fuels phase-out](#).

26 Légifrance, loi du 27 mars 2017. [Loi sur le devoir de vigilance](#).

27 France 24, mai 2021. [Pays-Bas : Shell condamné à réduire ses émissions de CO2 de 45 % d'ici 2030](#)

28 Grantham Research Institute, septembre 2022. [Challenging government responses to climate change through framework litigation](#).

29 L'affaire du Siècle, 2018. [Site officiel](#).

30 Notre Affaire à Tous, 2022. [CP Dérèglement climatique : Paris et New York interviennent dans l'action judiciaire contre TotalEnergies](#).

31 Greenpeace France, mars 2022. [Neutralité carbone et greenwashing : recours contre TotalEnergies pour publicité mensongère](#).

32 Novethic, juin 2021. [Après la condamnation de Shell aux Pays-Bas, les litiges climatiques deviennent un vrai risque pour les entreprises](#).

33 Luciano Lliuya, 2015. [RWE AG](#).

34 Fédération internationale pour les droits humains, 2021. [Changement Climatique : les communautés locales demandent justice aux entreprises responsables](#).

35 Lien vers le CP BNP déforestation

36 Les Amis de la Terre France et Survie, 2019. [Total au tribunal](#).

37 Les Amis de la Terre France, 2019. [Total, rendez-vous au tribunal](#).

38 Les Amis de la Terre France, 2021. [Trois banques françaises tournent le dos à Total](#).

39 Rainforest Action Network, BankTrack, Indigenous Environmental Network, Oil Change International, Reclaim Finance, Sierra Club, Urgewald, mars 2022. Selon les données financières publiées dans : [Banking on Climate Chaos – Fossil Fuel Finance Report 2022](#).

40 Reclaim Finance, 2022. [Les banques françaises signent un nouveau chèque en blanc à TotalEnergies](#).

41 Reclaim Finance, 2022. [Révélations : quels actionnaires soutiennent la stratégie climaticide de TotalEnergies](#).

42 Les Amis de la Terre France, 2020. [De l'eldorado gazier au chaos](#).

43 Ibid.

44 Les Amis de la Terre France, 2022. [Total abandonne ses responsabilités avec son annonce de force majeure sur le gaz du Mozambique](#).

45 Le Figaro, 2022. [Le PDG de TotalEnergies au Mozambique pour relancer son projet gazier](#).

46 Rainforest Action Network, BankTrack, Indigenous Environmental Network, Oil Change International, Reclaim Finance, Sierra Club, Urgewald, mars 2022. Selon les données financières publiées dans : [Banking on Climate Chaos – Fossil Fuel Finance Report 2022](#).

47 Ember, 2022. [EU can stop Russian gas imports by 2025](#). Artelys, 2022. [Does phasing-out Russian gas require new gas infrastructure?](#)

48 LNGPrime, 2022. [France continues to be top importer of US LNG](#). Les États-Unis sont aujourd'hui le premier exportateur de GNL au monde, et la première alternative au gaz russe pour l'Europe, grâce à leur exploitation du gaz de schiste. En juillet, la France a été la première destination des exportations américaines de GNL pour le 5ème mois consécutif | Les Amis de la Terre France, 2022. [Climat : Engie signe pour acheter du gaz de schiste jusqu'en 2041](#). Depuis le début de la guerre en Ukraine, Engie a signé un nouveau contrat d'achat de GNL américain de 15 ans avec l'entreprise Nextdecade en mai 2022, après avoir rallongé à 20 ans un contrat similaire déjà passé avec l'entreprise Cheniere. [Engie se tourne vers le gaz de schiste américain pour moins dépendre de la Russie](#).

49 Les Amis de la Terre France, 2022. [PIL pouvoir d'achat : les députés votent pour plus de dépendance au gaz](#). La loi sur le pouvoir d'achat votée à l'été 2022 prévoit que puissent être ignorées les études d'impact sur l'environnement ainsi que les consultations publiques. La construction du projet pourra également commencer avant que toutes les autorisations normales n'aient été accordées. Par ailleurs, le gouvernement a publié fin septembre un nouveau décret dans le but de réduire le risque de recours ciblant le futur terminal méthanier : délai de recours d'un mois, pas de recours préalable, instruction en 10 mois, pas d'appel possible. Voir la [loi](#) et le [décret](#) sur légifrance.

50 Rainforest Action Network, BankTrack, Indigenous Environmental Network, Oil Change International, Reclaim Finance, Sierra Club, Urgewald, mars 2022. Selon les données financières publiées dans : [Banking on Climate Chaos – Fossil Fuel Finance Report 2022](#).



L'AFFAIRE BNP PARIBAS

Le procès d'un monde
qui change



OXFAM
France



**Les Amis
de la Terre
France**

